

2019 numéro 1  
7 février 2019

# FiscAlerte – Canada

## Budget des Territoires du Nord-Ouest de 2019-2020

Nos bulletins *FiscAlerte* traitent des nouvelles, événements et changements législatifs de nature fiscale touchant les entreprises canadiennes. Ils présentent des analyses techniques sommaires vous permettant de rester bien au fait de l'actualité fiscale. Pour en savoir davantage, veuillez communiquer avec votre conseiller EY ou EY Cabinet d'avocats.

«Le plan que nous avons suivi durant les trois derniers budgets nous a permis de faire des progrès importants quant aux priorités de l'Assemblée, mais aussi de nous attaquer aux nombreux besoins du territoire en matière d'infrastructures. Grâce à nos mesures visant à revoir l'attribution des ressources et à réaliser des économies, nous avons pu investir dans l'avenir, et ce, en dépit de la baisse de revenus de 81 millions de dollars enregistrée ces deux dernières années.

«[N]ous souhaitons investir 70 millions de dollars dans la création de nouvelles initiatives, et 17 millions dans le maintien et l'amélioration des programmes actuels. Ces nouvelles dépenses seront contrebalancées par des économies de 20 millions de dollars et par de nouveaux revenus provenant du gouvernement fédéral et de la nouvelle taxe sur le carbone.»

*Robert C. McLeod, ministre des Finances des Territoires du Nord-Ouest  
Adresse budgétaire 2019-2020*

Le 6 février 2019, le ministre des Finances des Territoires du Nord-Ouest, Robert C. McLeod, a déposé le budget territorial pour l'exercice 2019-2020. Le budget ne prévoit aucun nouvel impôt ou taxe, hormis la taxe d'accise sur le cannabis et la taxe sur le carbone, qui avaient toutes deux déjà été annoncées, et ne prévoit aucune hausse des impôts ou taxes actuels.

Le ministre propose des dépenses de fonctionnement de 1,8 milliard de dollars et prévoit des recettes de 1,9 milliard de dollars. Après avoir pris en compte les contributions aux infrastructures et les exigences de réserve supplémentaire, l'excédent de fonctionnement devrait s'élever à 60 millions de dollars pour 2019-2020.

Voici un sommaire des principales mesures fiscales annoncées.

## Mesures fiscales visant les entreprises

### Taux d'imposition des sociétés

Aucune modification des taux d'imposition des sociétés ou du plafond des affaires des petites entreprises de 500 000 \$ n'a été proposée.

Le tableau A présente les taux d'imposition des sociétés des Territoires du Nord-Ouest pour 2019.

*Tableau A - Taux d'imposition des sociétés*

	2019	
	T.N.-O.	Taux fédéral et des T.N.-O. combinés
Taux d'imposition des petites entreprises*, **	4,0 %	13,0 %
Taux général d'imposition des sociétés	11,5 %	26,5 %

\*Le taux d'imposition des petites entreprises est établi selon une fin d'exercice au 31 décembre.

\*\*Le taux fédéral applicable aux petites entreprises passe de 10,0 % à 9,0 % le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

## Impôt des particuliers

### Taux d'imposition des particuliers

Le budget ne prévoit aucune modification des taux d'imposition du revenu des particuliers.

Le tableau B présente un résumé des taux d'impôt sur le revenu des particuliers des Territoires du Nord-Ouest pour 2019.

*Tableau B : Taux d'imposition des particuliers des Territoires du Nord-Ouest pour 2019*

Taux applicable à la première tranche	Taux applicable à la deuxième tranche	Taux applicable à la troisième tranche	Taux applicable à la quatrième tranche
De 0 \$ à 43 137 \$	De 43 138 \$ à 86 277 \$	De 86 278 \$ à 140 267 \$	Plus de 140 267 \$
5,90 %	8,60 %	12,20 %	14,05 %

Le tableau C présente les taux d'imposition du revenu des particuliers fédéral et des Territoires du Nord-Ouest combinés pour 2019 pour les tranches de revenu imposable supérieures à 140 267 \$.

**Tableau C : Taux d'imposition du revenu des particuliers fédéral et des Territoires du Nord-Ouest combinés pour 2019**

Tranche	Revenu ordinaire*	Dividendes déterminés	Dividendes non déterminés
De 140 268 \$ à 147 667 \$	40,05 %	18,67 %	28,77 %
De 147 668 \$ à 210 371 \$	43,05 %	22,81 %	32,22 %
Plus de 210 371 \$	47,05 %	28,33 %	36,82 %

\*Le taux applicable aux gains en capital correspond à la moitié du taux applicable au revenu ordinaire.

## Autres mesures fiscales

### Taux par mille de l'impôt foncier et des taxes scolaires

Conformément à la politique d'indexation existante, les taux par mille de l'impôt foncier et des taxes scolaires seront indexés sur l'inflation à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019.

### Taxe sur les boissons sucrées

En janvier 2019, le ministère des Finances a publié, pour fins de consultation publique, un document de discussion sur le projet d'instaurer une taxe sur l'ensemble des boissons sucrées, projet qui avait été initialement annoncé dans le budget 2017-2018. Le budget 2019-2020 indique qu'un rapport faisant état des constats sur ces consultations sera publié plus tard au cours de l'année.

### Tarifcation du carbone

Le 11 juillet 2018, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a rendu publique son approche planifiée pour la mise en œuvre de la tarifcation du carbone y compris l'introduction, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019, d'une taxe sur le carbone imposée sur les combustibles ainsi que l'adoption de diverses remises et aides, intégrales ou partielles, visant à réinjecter la plus grande partie des recettes liées à la taxe sur le carbone dans l'économie.

Le ministre a indiqué que les mesures législatives régissant la perception de cette taxe ténnoise sur le carbone précédemment annoncée seront adoptées cette session.

Sur les 16,2 millions de dollars que la taxe sur le carbone devrait générer en 2019-2020, le budget estime que près de 7 millions de dollars seront redistribués aux citoyens et entreprises sous la forme d'un remboursement intégral de la taxe payée sur le combustible utilisé pour le chauffage et la production d'électricité, et aux fins du programme d'indemnité de taxation du carbone destiné aux particuliers. Les grands émetteurs devraient recevoir, sous forme de remises partielles liées à la taxe sur le carbone et par l'entremise de fiducies particulières,

environ 5 millions de dollars pouvant servir à investir dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

### **Pour en savoir davantage**

Pour en savoir davantage, veuillez communiquer avec votre conseiller EY ou EY Cabinet d'avocats.

Pour des renseignements à jour sur les budgets fédéral, provinciaux et territoriaux, visitez le site [ey.com/ca/Budget](https://ey.com/ca/Budget).

EY | Certification | Fiscalité | Services transactionnels | Services consultatifs

#### À propos d'EY

EY est un chef de file mondial des services de certification, services de fiscalité, services transactionnels et services consultatifs. Les points de vue et les services de qualité que nous offrons contribuent à renforcer la confiance à l'égard des marchés financiers et des diverses économies du monde. Nous formons des leaders exceptionnels, qui unissent leurs forces pour assurer le respect de nos engagements envers toutes nos parties prenantes. Ce faisant, nous jouons un rôle crucial en travaillant ensemble à bâtir un monde meilleur pour nos gens, nos clients et nos collectivités.

EY désigne l'organisation mondiale des sociétés membres d'Ernst & Young Global Limited, lesquelles sont toutes des entités juridiques distinctes, et peut désigner une ou plusieurs de ces sociétés membres. Ernst & Young Global Limited, société à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ne fournit aucun service aux clients. Pour en savoir davantage sur notre organisation, visitez le site [ey.com](http://ey.com).

#### À propos des Services de fiscalité d'EY

Les professionnels de la fiscalité d'EY à l'échelle du Canada vous offrent des connaissances techniques fondamentales, tant sur le plan national qu'international, alliées à une expérience sectorielle, commerciale et pratique. Notre éventail de services axés sur la réalisation d'économies d'impôts est soutenu par des connaissances sectorielles approfondies. Nos gens de talent, nos méthodes convergentes et notre engagement indéfectible envers un service de qualité vous aident à établir des assises solides en matière d'observation et de déclarations fiscales ainsi que des stratégies fiscales viables pour favoriser la réalisation du potentiel de votre entreprise. Voilà comment EY se distingue.

Pour plus d'information, veuillez consulter le site [ey.com/ca/fiscalite](http://ey.com/ca/fiscalite).

#### À propos d'EY Cabinet d'avocats

EY Cabinet d'avocats s.r.l./s.e.n.c.r.l. est un cabinet d'avocats national, affilié à EY au Canada, spécialisé en droit fiscal, en immigration à des fins d'affaires et en droit des affaires.

Pour plus d'information, veuillez consulter le site [eylaw.ca](http://eylaw.ca).

#### À propos des Services en droit fiscal d'EY Cabinet d'avocats

EY Cabinet d'avocats compte l'une des plus grandes équipes spécialisées en matière de planification et de contestation fiscales du pays. Le cabinet a de l'expérience dans tous les domaines de la fiscalité, dont la fiscalité des sociétés, le capital humain, la fiscalité internationale, la fiscalité transactionnelle, les taxes de vente, les douanes et l'accise.

Pour plus d'information, veuillez consulter le site [eylaw.ca/taxlaw](http://eylaw.ca/taxlaw).

© 2019 Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l. Tous droits réservés.

Société membre d'Ernst & Young Global Limited.

*La présente publication ne fournit que des renseignements sommaires, à jour à la date de publication seulement et à des fins d'information générale uniquement. Elle ne doit pas être considérée comme exhaustive et ne peut remplacer des conseils professionnels. Avant d'agir relativement aux questions abordées, communiquez avec EY ou un autre conseiller professionnel pour en discuter dans le cadre de votre situation personnelle. Nous déclinons toute responsabilité à l'égard des pertes ou dommages subis à la suite de l'utilisation des renseignements contenus dans la présente publication.*

[ey.com/ca/fr](http://ey.com/ca/fr)